



Départ 18:25 – Bilan 2021

24 janvier 2022



Lancé par l'ANCV en 2014, le programme Départ18:25 vise à permettre le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans à travers :

- **Une offre de séjours, adaptée aux attentes et besoins des jeunes, via depart1825.com**
- **Une aide financière initiale représentant 50% du coût du séjour dans la limite de 150€ , portée à 75% et limitée à 200€ (disposition COVID en 2020 prolongée en 2021) avec un reste à charge de 50 € minimum, sous conditions de revenus ou de statut.**

Fin mai 2021, **l'Etat a souhaité se mobiliser pour soutenir le départ en vacances de 50 000 jeunes** via le renforcement du programme Départ 18:25, dans le cadre de la crise sanitaire impactant particulièrement les jeunes adultes.

Un dispositif exceptionnel a été élaboré et mis en œuvre du 02 juin au 30 septembre. Il consiste en :

- **une aide financière portée à 90 % du coût du séjour,**
- **un plafond d'aide augmenté à 300 € par jeune éligible,**
- **la suppression du minimum de reste à charge de 50€, la contribution du jeune étant limitée à 10% du coût du séjour.**

Le dispositif exceptionnel **a pris effet dès le 2 juin 2021** (date de début des réservations), et **s'est achevé le 30 septembre 2021** (date limite de fin des séjours).

Départ18:25 a fait l'objet dès le **mois d'avril 2021 d'un important phénomène de bouche-à-oreilles** faisant suite à :

- **La refonte complète du site départ18:25** en début d'année 2021.
- **Une campagne digitale** menée par l'Agence sur **les réseaux sociaux**, encore en cours, et ayant contribué à la montée en notoriété du dispositif dès la fin 2020.
- **L'augmentation du plafond de l'aide à 200 €** en 2020
- **Un partenariat** mis en place avec le fond de dotation **Essentiem**, en lien avec le CR AURA, qui a permis d'attribuer à tous les jeunes éligibles à l'aide de l'ANCV réservant un séjour dans le catalogue montagne du dispositif une aide additionnelle d'un montant maximum de 50 € (enveloppe de 30 000 €).

Ces actions avaient déjà induit un rebond du dispositif après les confinements successifs, avec un total de **de plus de 6 000 départs et réservations** au 01 juin, **avant même le lancement du dispositif exceptionnel** (contre 3 514 sur l'ensemble de l'année 2020).

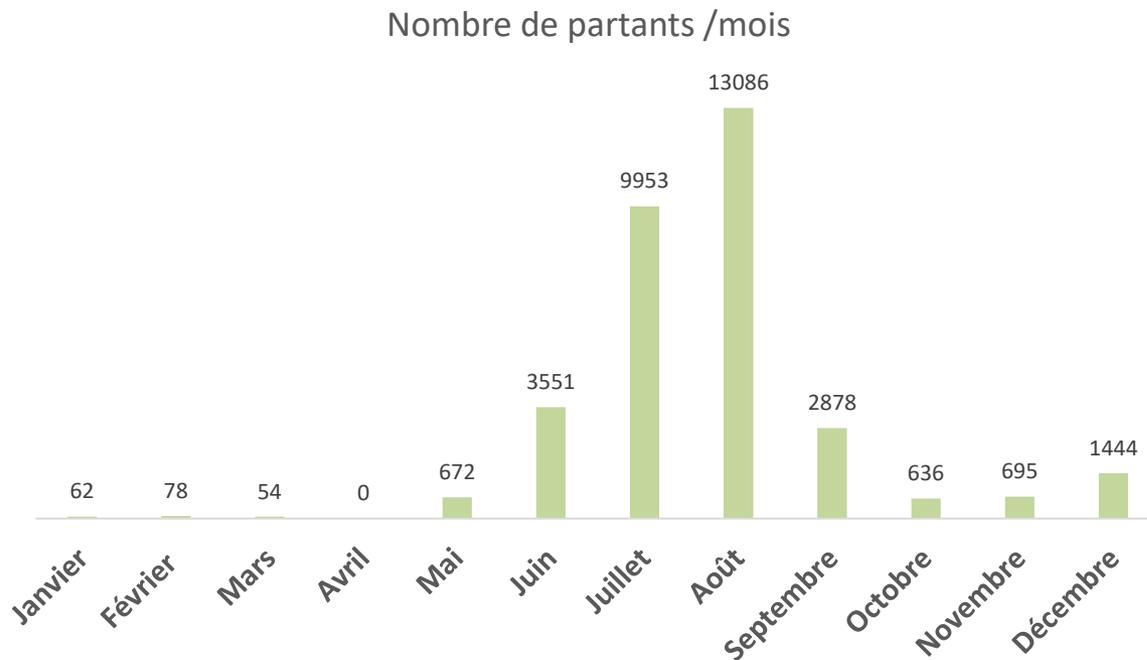
Le dispositif a fait l'objet entre avril et août :

- **De partages spontanés** par des « influenceurs » suivis par plusieurs centaines de milliers de personnes **sur les réseaux sociaux** (*instagram, snapchat, tiktok*).
- **De 134 retombées presse** dans diverses publications locales ou nationales (*Les Echos, La Dépêche, Challenges, Le Parisien, Ouest France...*).
- **De reportages dans les Journaux Télévisés** nationaux : *FR2, TF1, M6...*
- **D'un emailing adressé par le CNOUS** à 900 000 étudiants boursiers
- D'un mailing de l'Agence du Service Civique auprès des jeunes volontaires,
- D'une campagne de communication initiée par la CNAF et relayée par les CAF

L'ensemble de ces facteurs a contribué à **la forte progression du dispositif**, qui a permis en 2021 le départ en vacances de **33 114 jeunes**.

En 2021, **33 114 jeunes sont partis en vacances** dans le cadre du dispositif, **dont 92 % de jeunes éligibles à l'aide financière** de l'ANCV, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ANCV de 6,457 M €

72 % de ces jeunes (23 778) ont bénéficié du soutien renforcé sur la période juin à septembre.



Données clés – Montants d'aide et coûts de séjours



Montant moyen d'aide



coût moyen de séjour



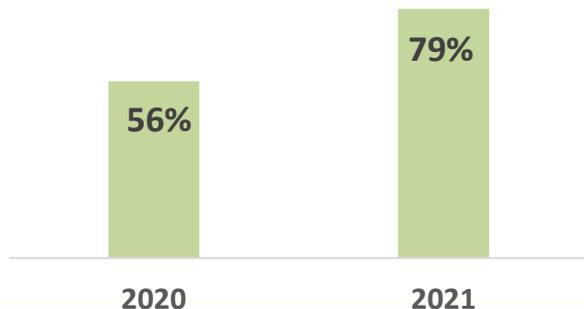
Malgré l'augmentation de l'aide moyenne attribuée en 2021 (+36 %, 195 € contre 143 € en 2020), le coût moyen de séjour est en baisse (-3,3%, 263 € contre 272 € en 2020), notamment du fait de la quasi absence de séjours au ski, généralement plus coûteux, en raison de la situation sanitaire au premier trimestre.

C'est bien la **part de l'aide de l'ANCV** dans le total du budget du séjour qui connaît **une importante évolution** (de 56 % à 79 %), en témoigne le **reste à charge moyen en baisse de près de 50 %** (68 € contre 129 €).

La durée moyenne de séjours est stable (5,2 jours).

L'aide renforcée de l'ANCV a donc permis à davantage de jeunes de partir, sans qu'il n'en résulte une sélection de séjours plus onéreux ou d'une durée plus longue.

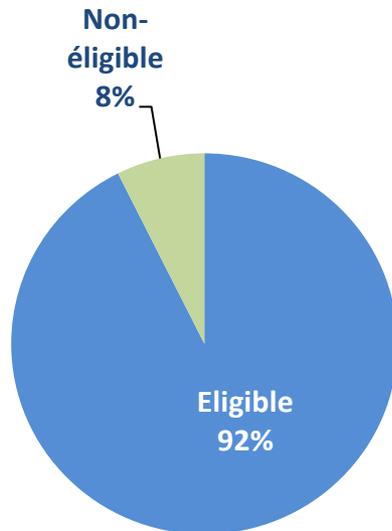
Part d'aide ANCV



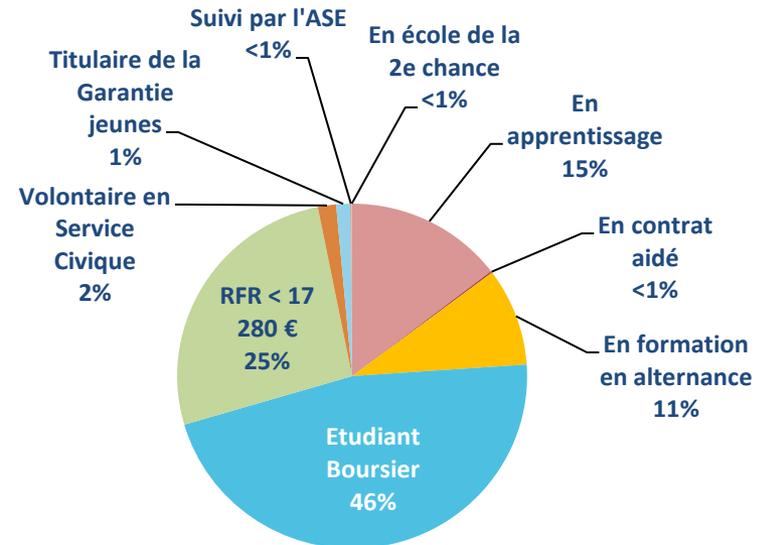
Reste à charge moyen



Taux d'éligibilité à l'aide



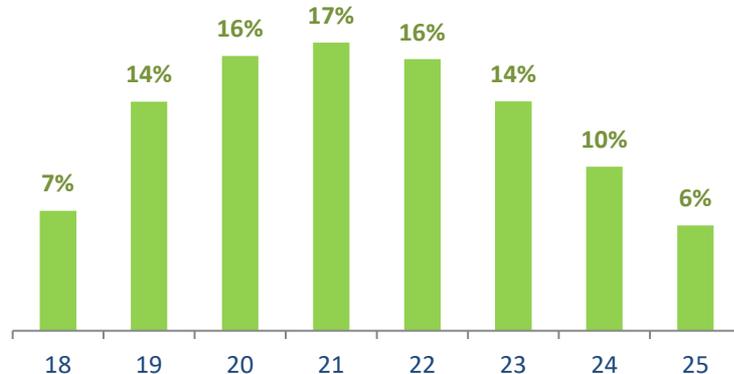
Motif de l'éligibilité à l'aide



Le **taux d'éligibilité** à l'aide est en **légère diminution** (-2 pts, **92 %** contre **94%**), probablement en raison de la communication soutenue autour du dispositif, qui a permis de le porter à la connaissance de l'ensemble de la classe d'âge, peu importe leurs revenus ou leur statut.

46 % des bénéficiaires l'ont été au titre de leur **bourse CNOUS**. C'est une **évolution importante (35 % en 2020)**, en partie liée à la **communication adressée par le CNOUS à l'ensemble des étudiants boursiers**. 25 % des bénéficiaires l'ont été en raison de leurs faibles revenus, et 15 % via la transmission d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Pyramide des âges des bénéficiaires

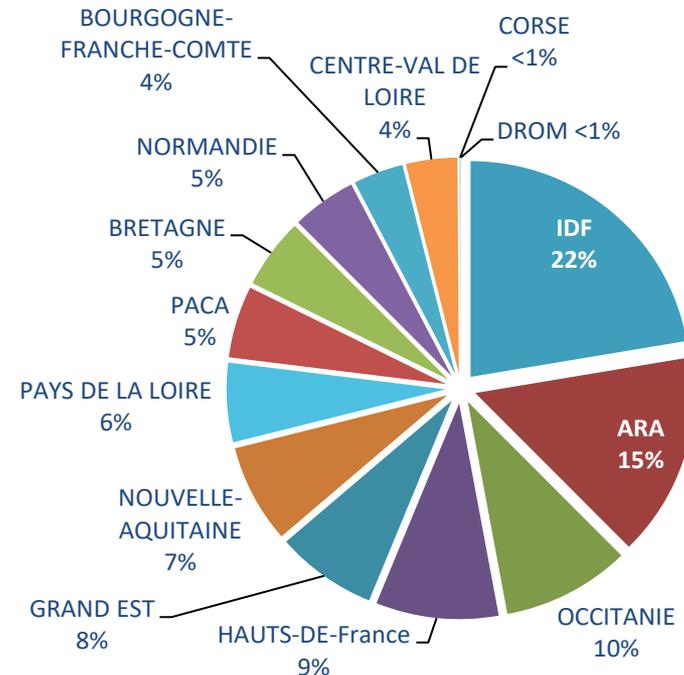


Des jeunes issus **de l'ensemble des régions françaises** ont bénéficié d'un séjour sur la période.

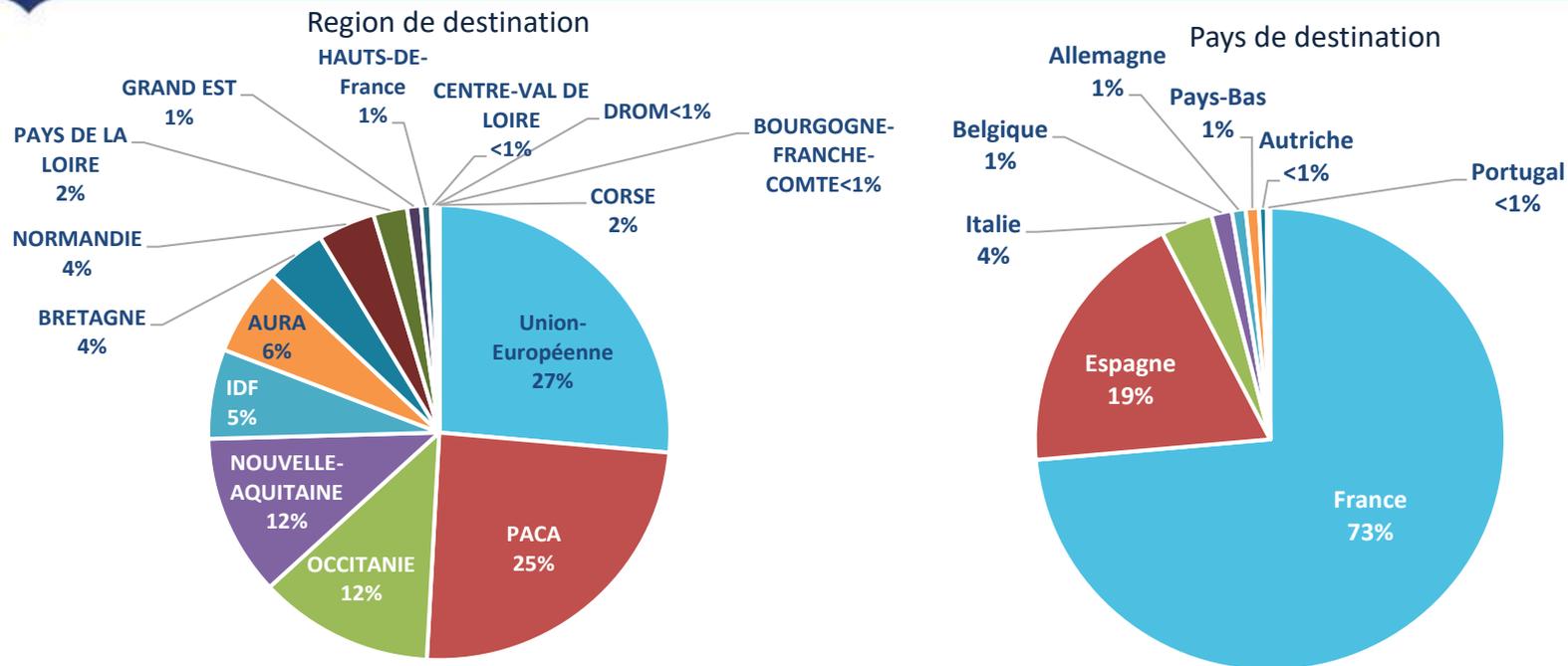
Le recours au dispositif semble mieux réparti sur le territoire : moins **d'1/4 des partants (22 %)** sont **originaires d'Île-de-France**, contre 31 % en 2020 (-9 pts).

L'**âge médian** des bénéficiaires est de **21 ans**. La **moitié** des bénéficiaires (49,6%) se concentre sur la tranche **20-22 ans**.

Region d'origine



Données clés – Les destinations



73 % des séjours se sont déroulés en France, contre 27 % dans un autre pays de l'Union Européenne.

L'ensemble des régions françaises ont accueilli des séjours sur la période. Les régions plébiscitées sont les régions PACA, Occitanie, et Nouvelle-Aquitaine qui accueillent à elles-trois près de la moitié des bénéficiaires. L'aide de l'ANCV pour ces séjours a représenté **plus de 4,5M€ pour toute l'année 2021**. Cela représente plus de **6,3M€ de retombées économiques** sur le territoire français en 2021.

Concernant **les séjours se déroulant en UE**, **l'Espagne** est la destination la plus visitée avec près de **20 % du total des départs**, notamment en raison du dispositif exceptionnel et de la communication associés, lancés en début de période estivale.

Annexe - Campagnes de communication et retombées presse



france-2 FRANCE 2
JOURNAL DE 13H - Le 10/05/2021 - 13:11:02



134 Retombées presse - extrait été 2021

05/07/2021	lavoixdunord.fr	Jeunes, seniors, familles, toutes les aides pour partir en vacances à moindre coût
07/07/2021	rtl.fr	Vacances : une aide de 300 euros maximum pour les moins de 25 ans
07/07/2021	ville-saint-maurice.com	Une aide aux vacances pour les jeunes
08/07/2021	linfo.re	Vacances - Moins de 25 ans : une aide de 300 € maximum
15/07/2021	TF1	JT 13H
16/07/2021	lci.fr	Vacances : des étudiantes partent à Cannes grâce à un dispositif gouvernemental

16/07/2021	lci.fr	Jusqu'à 300 euros pour les jeunes : comment bénéficier de cette aide méconnue pour les vacances ?
20/07/2021	Rebondir	Bons plans. Chèques Vacances pour les 18-25 ans

Campagne réalisée par la CNAF



<https://youtu.be/efH8HtOpRD8>

Annexe – Zoom sur le partenariat ANCV/CNOUS



Une convention a été signée entre l'ANCV et le CNOUS au début de l'année 2021, prévoyant des actions de communication conjointes à destination des jeunes étudiants.

Un emailing, dont le format a été proposé par l'ANCV au CNOUS, a été adressé en juin 2021 à **une base de près d'1M d'adresses** email d'étudiants boursiers.

Cette action a généré de **nombreuses retombées en termes de réservations**, notamment :

- **Une part inédite d'étudiants boursiers** parmi les bénéficiaires de l'aide Départ18:25 : **près de 14 000 jeunes boursiers** ont bénéficié de l'aide financière de l'ANCV, soit plus de **45% de l'ensemble des jeunes éligibles** (contre 20% en 2019, et 35 % en 2020)
- **Près de 600 jeunes** ont indiqué avoir **eu connaissance du dispositif via un emailing du CNOUS**. Cette donnée est probablement sous-estimée, du fait que tous les jeunes ne saisissent pas, ou ne se rappellent pas, du relais de prescription

Au total, ce sont **2,893 M d'€** qui ont été **attribués par l'ANCV pour soutenir le départ en vacances de jeunes étudiants boursiers** en 2022.

Le **coût moyen de séjours** des jeunes en question s'élève à **258 €**, avec une **prise en charge moyenne ANCV de 82%**, correspondant à une **aide moyenne de 207 € par bénéficiaire**.